

Projet de service



Service d'accompagnement pour adultes en situation de handicap

Avec le soutien de



Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



COMMUNE DE
RIXENSART

Avec
le soutien de la



Wallonie



Le Brabant wallon



L'INNER WHEEL DE
GENAPPE-VILLIERS-LA-VILLE
District 217



Loterie Nationale

Table des matières

1. Informations générales	-----	p 3
2. Historique	-----	p 4
3. Missions et public cible	-----	p 5
4. Valeurs	-----	p 6
5. L'accompagnement	-----	p 8
6. Procédure de plainte	-----	p 16
7. Des actions communautaires	-----	p 17
8. L'habitat groupé 37 rue Docteur Edgard Maes	-----	p 18
9. L'équipe	-----	p 24
10. Le réseau	-----	p 26
11. Outils pédagogiques	-----	p 27
12. Références bibliographiques	-----	p 31
13. Annexes		

1. Informations générales

AVIQ service d'accompagnement - numéro : SAC 101

APE Secteur Non-Marchand – NM 12122

N° d'Entreprise 0442994644

Siège Social

Maison Communale
75 avenue de Merode
1330 Rixensart

Siège d'activités

37/16 rue Docteur Edgard Maes
1330 Rixensart

Tél : 02/6522333

Courriel : information@valdescoccinelles.be

Site Web: <https://www.rixensart.be/val-des-coccinelles/accueil-contact>

Conseil d'Administration – 15/05/2025

Madame Béatrice de Locht (Secrétaire),
Madame Marie-Eve Dodémont,
Madame Dominique Dumont
Monsieur Didier Helleputte (**Vice-président**),
Madame Mangolopa Esther,
Madame Charlotte Rigot ,
Monsieur Gaëtan Pirart (**Trésorier**),
Madame Anne Thiry
Madame Bénédicte Wintquin (**Présidente**).

Observatrice :

Madame Catherine De Troyer

Équipe :

Madame Marylène Colle (accompagnante social)
Monsieur Luc Delvaux (Directeur et accompagnant social)
Madame Florence Deprez (accompagnante social)
Monsieur Thomas Lauwers (accompagnant social)

2. Histoire et bâtiments

1989 - Un groupe de parents d'adultes en situation de handicap mental prend la décision de créer un ensemble de studios et un centre occupationnel : l'asbl Val des Coccinelles est créée.

1994 - Le CPAS de Rixensart cède à l'asbl Val des Coccinelles, sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 49 ans renouvelable, une parcelle de terrain située en retrait de la rue de Messe.

2002 - Un plan communal reprend un projet de logements sociaux spécifiques pour personnes en situation de handicap mental, attribué à la SCRL Notre Maison. La Région wallonne retient le projet du Val des Coccinelles lors de sa séance du 7 novembre 2002.

Le bail est par conséquent transféré à 'Notre Maison Société de Logements de Service Public'.

2006 - Les travaux démarrent en septembre.

2009 - Obtention d'un subside de fonctionnement partiel auprès de l'AWIPH (AVIQ) et d'un subside à l'emploi à la Région wallonne. Ceux-ci permettent d'engager 2 travailleurs et d'accompagner 15 personnes.

2010 - Le bâtiment 25c rue de Messe est désormais opérationnel.

Il s'agit d'un habitat groupé de 15 logements, d'espaces communs et de bureaux. Il est le résultat d'un beau partenariat entre une asbl privée, initiatrice du projet, la société de logement Notre Maison SCRL, maître d'œuvre et propriétaire du bâtiment, le CPAS de Rixensart qui a cédé le terrain via un bail emphytéotique et la commune de Rixensart, locataire du bâtiment.

Afin de garantir de consolider l'asbl et de répondre à des problématiques administratives, l'asbl devient une asbl communale.

L'asbl engage un coordinateur et une éducatrice à temps plein. Un projet de service original est adopté en juin et les premiers accompagnements commencent au 1^{er} août.

Fin d'année l'asbl accompagnera 16 personnes, dont 15 à partir des logements du 37 rue Docteur Edgard Maes.

2011 - Un troisième travailleur est engagé à mi-temps.

2018 - L'asbl accompagne 18 personnes dont 14 au sein de l'habitat groupé.

2020 - Au 1^{er} janvier l'asbl été reconnue comme service d'accompagnement par l'AVIQ (SAC101).

Le 17 mars, le numéro du bâtiment et le nom de la rue ont été modifiés. L'habitat groupé à la base du projet et nos bureaux se trouvent à dater de ce jour, au 37 rue Docteur Edgard Maes.

2021 - L'asbl reçoit un subside complémentaire pour son action en tant que service d'accompagnement, ce qui permet de consolider l'équipe sur base de 4 travailleurs (2.5 équivalents temps plein).

2022 - L'asbl a accompagné 31 personnes dont 14 au sein de l'habitat groupé.

3. Missions et public cible

*Le Val des Coccinelles asbl a comme mission
d'offrir un accompagnement adapté
à toutes personnes de plus de 18 ans
reconnues en situation de handicap.*

Cet accompagnement peut recouvrir tous les domaines dont la possibilité pour une personne de vivre au sein d'un logement qui lui est propre. Dans ce cadre, l'asbl participe au développement de projets de logements groupés.

*L'asbl a ses bureaux au cœur de Rixensart
et peut intervenir sur l'ensemble du Brabant wallon.*

Statutairement l'asbl peut s'engager dans les buts suivants :

« L'association a pour but de participer, seule ou avec d'autres organismes, à la création de centres d'hébergement pour adultes handicapés mentaux et, si nécessaire, à la surveillance et à la gestion de ces centres. L'association peut poser tous actes nécessaires et utiles à la réalisation de ce but. L'association peut posséder tous les biens meubles et immeubles nécessaires et utiles à la réalisation de son objet et recevoir tous dons et legs en se pourvoyant des autorisations requises dans les termes et limites déterminés par la loi. »

« L'association a également pour but, dans le respect de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées et des principes énoncés par le Code wallon de l'action sociale et de la santé, de répondre aux demandes d'aide de la part de personnes adultes en situation de handicap physique, mental ou sensoriel. L'association dans le cadre et les limites de son projet de service, peut intervenir dans tous les domaines, et notamment en matière de vie sociale, de logement, de travail, de gestion budgétaire, de loisirs, etc. Pour réaliser cela, l'association peut faire appel à des collaborations et peut réaliser des investissements. »



4. Les valeurs

Toutes les actions du service se veulent portées par les valeurs suivantes. Celles-ci s'inscrivent dans un courant qui place la personne accompagnée au centre de sa vie et de la société.

La personne porteuse d'un handicap est avant tout une personne

Cette valeur réaffirme l'égalité des droits et devoirs pour tout un chacun.

L'asbl se doit de prendre en compte cette réalité qui implique :

- de penser ses actions de telle manière à respecter l'entière des droits ;
- de penser ses actions dans un cadre culturel et social qui fait sens pour tout un chacun.



Promouvoir la différence



Cette valeur renvoie au fait que nous sommes tous différents et que ces différences sont sources de richesses individuelles et collectives. Concrètement, chacun se doit d'être écouté, reconnu et soutenu dans ses différences, dans ses difficultés et compétences, au-delà du handicap.

La personne est auteur et acteur de sa vie

Par cette valeur, l'asbl souhaite mettre en avant le droit de chacun à :

- s'imaginer et se projeter dans un futur qui est le sien et qu'il choisit ;
- agir sur son environnement, par ses activités, sa présence aux autres ;
- assumer ses actes, d'en tirer expérience, de sentir la réalité du monde et par là, alimenter ses rêves.

Concrètement le service doit offrir tous les espaces possibles pour permettre à son public de s'impliquer dans sa vie. Il doit également veiller à ne pas imposer ses visions, rêves et désirs.



L'importance de la confrontation à la réalité

Cette valeur sous-entend pour l'asbl que la confrontation à la réalité est dans la plupart des cas, source de développement et de bien-être.

Par « réalité » nous entendons les limites physiques, sociales, juridiques et les obligations ou devoirs qu'elle entraîne.

Concrètement ceci implique que le service se veut soutenant et garant de cette confrontation à la réalité.



Nous sommes des êtres sociaux



Toute personne a besoin pour vivre d'être en relation à l'autre.

Concrètement, le service veillera à la qualité du réseau social de chacun et développera ainsi des dynamiques facilitant son intégration sociale au sens large du terme (amis, travail, famille, amour, politiques, ...).

Le service veillera également à la qualité de sa propre relation avec son public.

La place de la famille

La famille fait partie intégrante de la vie de chacun et de ce fait, elle se doit d'être reconnue et rencontrée.

De ce fait, l'équipe considère les familles comme des partenaires centraux.



5. L'accompagnement

1. L'accueil

Venir à la rencontre de notre service c'est, avant tout, mettre en avant le désir d'être accompagné dans la réalisation de certains de ses projets de vie.

Afin de faciliter cette rencontre, le service va veiller à informer au mieux, sur ses possibilités d'actions et sur sa manière de travailler.

Nous présentons l'asbl au travers de son histoire, ses missions, ses valeurs, ses objectifs et son équipe. Lors de cette rencontre nous présentons également :

a) le contrat d'accompagnement de l'asbl (voir annexe).

b) les conditions pour être accompagné :

- Avoir un handicap reconnu par l'AVIQ ou le Service Public Fédéral handicap ;
- Avoir 18 ans accomplis ;
- Avoir besoin d'un soutien spécialisé quant à son projet de vie. Ce soutien doit être confirmé par un accord favorable de prise en charge par le bureau régional de l'Aviq.
- Avoir un suivi approprié ou pouvant se mettre en place en cas de troubles associés.
- Être partie prenante ainsi que ses représentants légaux éventuels d'une convention avec le service Val des Coccinelles.

c) La gestion de la demande d'accompagnement :

- La confirmation du candidat d'être accompagné par notre service.
- La confirmation par l'équipe que le candidat entre dans les conditions d'accès du service d'accompagnement.
- La programmation du début d'accompagnement ainsi que la personne de référence se prennent en équipe en fonction des possibilités du service.
- Si l'accompagnement ne peut pas commencer car l'équipe n'a pas les moyens de s'y investir, le candidat est placé sur une liste d'attente.
- Tout refus d'accompagnement sera expliqué.



Espace d'accueil

Cette rencontre est ouverte aux questionnements des candidats mais aussi à nos propres questionnements pour sonder la bonne compréhension du projet.

Il s'agit également d'avoir une première représentation des attentes de la personne afin de pouvoir estimer l'intensité et la durée de l'accompagnement que nous nous engagerions à mener.

Cet accueil peut se faire lors de plusieurs rencontres suivant les besoins de chacun.

Une fiche d'informations administratives ainsi que les grands axes de l'accompagnement sont conservés par le service.

2. Les projets particuliers.

Le projet particulier est un document qui reprend une demande de soutien, l'objectifs visé, les moyens imaginés, une date d'échéance et une évaluation.

Ce document lie l'accompagnant référant et le bénéficiaire.

Le nombre de projets particuliers dépend des demandes.

L'ensemble des projets particuliers correspond au projet d'accompagnement tel que défini aux articles 581 et 583 de l'arrêté du gouvernement wallon du 16 septembre 2021 relatif aux services d'accompagnement pour adultes.

a) La réalisation d'un projet particulier

Lors de la co-construction du projet particulier, seront présents la personne concernée et son accompagnant. Ils décideront ensemble de convier ou non d'autres personnes ressources qui au vu de leur connaissance de la demande ou de l'évolution de celle-ci pourraient leur paraître utiles.



Lors de la réalisation du plan du projet particulier, il est important :

- D'identifier le réseau de la personne et comprendre le rôle joué par les personnes ou institutions qui le composent.
- D'interroger la personne et les personnes ressources sur leurs désirs, en prenant soin de faire la part des choses entre les désirs de la personne et ceux d'autrui, pour elle ou pour eux.

En effet, la pertinence du projet particulier nécessite la clarification des désirs.

- De garantir le respect de la vie privée, l'indépendance et la liberté de choix de l'utilisateur et de ses représentants légaux.

- Pour chaque objectif de rechercher le service général qui sera le plus à même à y répondre.

Ce n'est que par l'absence de ces services que l'accompagnant fournira une solution alternative.

Il s'agira alors soit de travailler un éventuel deuil et l'émergence d'objectifs alternatifs ;

soit en répondant lui-même à cet objectif ; soit en développant un projet pouvant répondre à cet objectif.

Il sera également nécessaire de se poser les questions suivantes :

- S'agit-il de demandes propres ou des personnes ressources ?
- Y a-t-il un accord de la personne ?
- Quel est le projet de la demande ?
- Quelles sont les stratégies qui pourraient être proposées pour réaliser le projet ?
- Le service d'accompagnement est-il adéquat pour soutenir le projet ?
- Quel est le cadre évaluatif pour ces stratégies (timing, qualité et/ou quantité) ?

Les réponses à ces questions vont permettre de créer un ou plusieurs projets particuliers qui reprendront les objectifs, les méthodes et les objets que l'on pense devoir y consacrer, un calendrier de réalisation et un cadre d'évaluation.

Le ou les projets particuliers seront signés par l'accompagnant, le bénéficiaire et son représentant légal si nécessaire.



b) Suivi des projets particuliers

Le moment fort de cet exercice est le passage des projets particuliers énoncés à la matérialisation de ceux-ci.

Nous répondrons à ces projets via un accompagnement individuel mais également via des accompagnements collectifs.

Les accompagnements individuels se font généralement à domicile ou dans le local d'accueil du service ou encore dans tous lieux utiles.

Ils peuvent prendre différentes formes, de l'information au coaching, et du faire avec, à la supervision.

La fréquence des rencontres varie suivant le projet, allant d'une rencontre par semaine à une rencontre par mois.

Les accompagnements collectifs rassemblent les personnes ayant des projets personnalisés similaires ou complémentaires, au sein d'activités récurrentes ou occasionnelles.

c) Exemples de projets particuliers.

a. Soutien à domicile

Notre action peut par exemple consister à mettre en place un service pouvant réaliser des tâches que les personnes ne peuvent plus faire ou qu'elles ne veulent pas faire (lessive, repassage, nettoyage des fenêtres, ...).

b. Soutien aux activités et à la vie socio-affective

Notre action peut consister à faire lien avec des employeurs, des centres de jour, des organisations pour personnes en situation de handicap ou non qui pourront répondre à ces besoins. Il s'agit également, quand cela est nécessaire, de se positionner comme tiers avec ces structures afin de soutenir la présence des personnes en leur sein.

Nous agissons également en soutenant des activités portées par les personnes elles-mêmes. L'accompagnant vise à permettre à la personne d'expérimenter la gestion de projets à portée sociale comme l'organisation d'une sortie culturelle, d'un week-end de détente ou encore d'une soirée d'anniversaire.

L'accompagnant peut également proposer certaines activités avec le souhait que les personnes s'y retrouvent et y prennent intérêt.

Dans ce cadre, nous organisons par exemple :

- *Un séjour d'une semaine à la mer du Nord* : Il s'agit de favoriser la possibilité de prendre quelques vacances. L'objectif reste qu'à terme, les participants puissent envisager d'aller par eux-mêmes profiter de ce temps hors de leur quotidien. L'équipe offre sur place une présence ainsi qu'un soutien à l'organisation de visites ou activités.



- *Un repas festif de début d'année.*

c. Soutien à la gestion financière

Trois actions sont généralement menées à ce niveau :

- La première consiste à faire tiers entre les personnes et leur administrateur de biens ;
- La deuxième consiste à aider à se positionner par rapport aux prix des biens et services via, entre autres, un accompagnement au magasin.
- La dernière consiste à aider la personne à gérer son budget et ses opérations bancaires.

d. Soutien à la gestion administrative

Nous servons d'interface avec les différents services administratifs et ce à différents niveaux :

- soit, nous sommes l'interlocuteur pour la personne ;
- soit, nous informons la personne sur le service ;
- Soit, nous faisons tiers entre le service et la personne en permettant au service de nous appeler face à des difficultés rencontrées avec la personne.

e. Soutien à la santé

Notre action va de la simple sensibilisation à un accompagnement de proximité dans des situations difficiles telles qu'une hospitalisation, en passant par le rappel de rendez-vous médicaux ou encore à la mise en lien avec des intervenants médicaux ou paramédicaux.

f. Soutien à l'alimentation

Notre action peut prendre différentes formes telles que :

- L'apprentissage de la réalisation de repas. Pour les locataires de l'habitat groupé, le repas commun est un lieu particulièrement pertinent à ce niveau.
- La réalisation de listes de courses et l'aide aux choix en magasin.
- La mise en lien avec des services traiteurs ou des lieux de prise de repas.

g. Soutien aux déplacements

Notre action consiste souvent en une explication ou une recherche de moyens de déplacement. Nous pouvons également accompagner la personne pour l'apprentissage de nouveaux trajets.

h. Soutien aux droits de la personne

Notre action consiste à aider la personne à intégrer et faire valoir ses droits.

Il s'agit souvent de coconstruire des points de repère qui permettent aux personnes de mieux gérer ces situations.

d) Evaluation des projets particuliers

Chaque projet particulier sera évalué au minimum une fois par an. Il pourra également être revu si des changements importants se présentent dans la vie de la personne.

Cette évaluation se fait en trois temps et sert de clôture au projet particulier en cours :

1^{er} tps - Il s'agit de contempler le chemin parcouru. C'est un travail de construction d'une mémoire commune pour la personne et l'intervenant. Ce rappel permet outre de se remémorer les demandes, de contextualiser le travail d'intervention et de faciliter l'évaluation proprement dite.

2^{ème} tps - Il s'agit pour chaque projet, de comparer l'objectif de départ avec la situation au moment de l'évaluation. Il en adviendra des constats de résultats qui pourront être discutés sur trois axes, d'une part le niveau de réalisation de celui-ci, de l'intérêt qu'il procure encore, d'autre part de la pertinence des moyens utilisés.

3^{ème} tps - Il s'agit, si cela est demandé, de redéfinir un nouveau projet particulier qui intègre dans l'analyse des besoins les éléments mis à jour par l'évaluation.

e) Fin de l'accompagnement, réorientation et préavis

L'accompagnement prend fin quand les projets particuliers sont réalisés et qu'aucun autre projet particulier ne vient les remplacer.

Il se peut également que la personne décide d'arrêter quel que soit le niveau d'avancement de ses projets particuliers. Cet arrêt sera soit formel, soit plus insidieux. Il s'agira dès lors pour l'accompagnant, avec le soutien de l'équipe, de le reconnaître. L'accompagnant veille dans la mesure du possible, à organiser une dernière rencontre évaluative afin de se dire au revoir et idéalement pouvoir mettre des mots sur cette fin du processus.

L'équipe peut également décider de l'arrêt d'un accompagnement. Cet arrêt doit être notifié par écrit à la personne et à son éventuel représentant légal et reprendre les raisons qui poussent à cette décision. Il doit également être accompagné, dans la mesure du possible, de mises en lien avec d'autres services ressources pour le bénéficiaire.

Cet arrêt fait suite à un des points suivants :

- a) Quand l'accompagnant a la conviction que le comportement de la personne constitue une menace physique, morale ou matérielle importante pour lui-même ou son entourage et son environnement, et que les aides proposées (service résidentiel, suivi psychiatrique, ...) sont refusées.
- b) Quand l'accompagnant constate son incapacité à répondre à une demande.
- c) Quand les conditions administratives liées à l'accompagnement ne sont plus satisfaites. Par exemple : le non-paiement lié aux frais de l'accompagnement, l'absence d'accord de prises en charge de l'AviQ.
- d) Enfin la force majeure, tel un déménagement dans une autre province ou le décès de la personne.

6. Procédure de plaintes

En cas de désaccord avec le fonctionnement du service et/ou d'un ou des accompagnants, le bénéficiaire peut s'adresser à des structures internes ou externes au service :

Internes

Les personnes et leurs personnes ressources peuvent s'adresser à la Présidente du Conseil d'Administration, au coordinateur du service ou encore à un accompagnant en qui ils ont gardé leur confiance.

Externes

Les personnes et leurs personnes ressources peuvent s'adresser :

- au service audit et contrôle de l'AVIQ (071/20.57.11) ;
- à la police surtout dans les situations urgentes ou très graves (112) ;
- au Bourgmestre ou l'échevin en charge de la personne handicapée à Rixensart (02/634.21.21).



7. Actions communautaires.

L'action communautaire consiste dans une dynamique de réseau et de participation des différents acteurs pouvant intervenir dans la vie de l'utilisateur, à :

1. Créer des synergies avec les autorités et les services généraux, les sensibiliser à l'inclusion et les informer sur les droits et besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ;
2. Générer des compétences et des ressources à long terme pour les acteurs pouvant intervenir dans la vie de l'utilisateur et qui favorisent l'inclusion des personnes en situation de handicap.

A notre échelle, l'équipe est présente :

- A la commission subrégionale de l'AVIQ secteur handicap du Brabant wallon : nous y fournissons un travail de relais entre notre perception des besoins des personnes en situation de handicap et l'administration et le pouvoir politique.
- Au réseau 107 en Brabant wallon : nous fournissons également un travail de relais entre notre perception des besoins des personnes en situation de handicap souffrant de trouble en santé mentale et l'administration et le pouvoir politique.
- A la commune de Rixensart : nous nous positionnons comme relais à la population sur les questions concernant les besoins et services des adultes en situation de handicap mental.
- Lors de salons ou expositions spécialisés ou spécifiques tels que Rixensart en Fête et le salon « l'école et puis après » : nous y sommes présents pour présenter nos actions et répondre aux différentes questions des publics concernés.
- Au travers l'organisation d'événements tels que « La journée des voisins » qui a comme objectif depuis l'ouverture de l'habitat groupé et du service d'offrir un lieu d'échanges et de convivialité pour les personnes, leur famille, amis et voisins.
- Dans le soutien et le développement d'habitats groupés ayant la spécificité de s'adresser à des personnes en situation de handicap.

8. L'habitat groupé 37 rue Docteur Edgard Maes

1. Description

Ce bâtiment appartient à la société de logements sociaux Notre Maison. Il est construit sur un terrain qui appartient au CPAS de Rixensart.

Une convention lie Notre Maison à la commune de Rixensart qui joue le rôle de bailleur auprès des locataires qui doivent être reconnus en situation de handicap mental.

C'est donc avec la commune de Rixensart que les différents locataires ont un contrat de bail. L'asbl loue ses bureaux et partage la location des espaces communs avec les autres locataires.

Le bâtiment est situé dans le prolongement du quartier qui se trouve à l'arrière du CPAS de Rixensart, le long du Ravel. Il est enclavé dans un joli écrin de verdure tout en étant à proximité de nombreuses commodités (Tec, commerces, administrations, ...).

Il comprend 13 studios, 2 appartements, une salle polyvalente commune, une cuisine commune, un espace bureau, un espace d'accueil, plusieurs espaces techniques et sanitaires. La cuisine commune est utilisée pour les locataires pour la préparation de repas pour lesquels leur propre cuisine est trop petite.

La salle polyvalente offre à l'ensemble des locataires un espace récréatif, de réunion et de repas.

Le bâtiment est entouré de deux parkings dont l'un, une fois privatisé, est un endroit idéal pour des festivités. L'asbl dispose également d'un chalet sur cette zone.

Le bâtiment a également en son cœur, une terrasse et une pelouse. Cet espace est investi, par beau temps, pour des réunions, évènements et des repas.

2. Interventions de l'asbl

L'asbl joue un rôle d'interface entre la commune et les différents candidats locataires du bâtiment. Elle garantit à la commune que les locataires sont bien en situation de handicap mental. De ce fait, l'équipe intervient quand un logement est disponible, pour en faire sa publicité, rencontrer les candidats locataires, donner les informations administratives utiles à la réalisation du contrat par l'administration communale et enfin, mettre en relation le futur locataire avec l'administration.

Les membres de l'équipe quand ils sont présents au bureau, s'inscrivent comme Bons Voisins. Ce concept (point 11.e) fait partie de nos outils socio-pédagogiques. Il s'agit pour les intervenants de soutenir et développer une culture d'entraide et de vigilance mutuelle au sein de cet habitat.

Le service soutient auprès des locataires la possibilité d'avoir une vie sociale. Pour ce faire, nous proposons actuellement trois espaces/temps : *le Café du Val, le repas commun et la réunion des locataires (du 37).*

a. Le café du Val

Le Café du Val est un moment de rencontre pour les locataires et de permanence pour l'équipe. Ces moments se tiennent le lundi avant le repas commun, ainsi que le jeudi de 17h à 20h ou avant la réunion des locataires quand celle-ci a lieu.

Il s'agit d'un espace-temps qui permet à chacun de venir déposer ses émotions, ses expériences du jour, ses difficultés, ses demandes, ... Il facilite également le fait d'aller à la rencontre de l'autre.

L'accompagnant peut répondre dans l'immédiat aux demandes si celles-ci sont simples et ponctuelles. Dans les autres cas, il veillera à ce que le locataire puisse identifier un temps plus adéquat tel un rendez-vous avec son accompagnant référent. Il peut également renvoyer la demande aux autres personnes présentes et ainsi renforcer la dynamique du Bon Voisin (point 11 .e).

Le café du Val est géré par les habitants, avec le soutien de l'équipe. La gestion tant des marchandises que de la caisse est totalement indépendante de l'asbl et se fait dans un cadre privé entre habitants.

En conclusion, le café du Val se veut être un lieu symbolique. Il vise à faciliter le transfert des ressources sociales utiles à la vie de tous jours, de la famille ou de l'institution au cadre qu'offre l'habitat groupé.

b. Le repas commun

Une fois par semaine, le service propose un repas commun auquel tous les locataires qui le souhaitent participent. Celui-ci se tient généralement entre 18h et 20h.

Le choix du repas est laissé à l'appréciation de ceux qui sont présents pour le réaliser.

Ce repas est préparé par un ou des bénévoles, ou un membre de l'équipe aidé par les locataires qui le désirent.

A travers ce projet, l'équipe vise à sensibiliser les personnes à une alimentation variée et de qualité. Mais le repas commun permet surtout aux personnes d'avoir un lieu et un temps où elles peuvent rencontrer leurs voisins éloignés ou non et par là, sortir d'un éventuel isolement. La présence de bénévoles pour la préparation des repas, renforce encore notre dynamique d'inclusion sociale.

c. La réunion du 37

Elle concerne tous les locataires de l'habitat groupé et ce compris l'asbl.

L'animation de la réunion est réalisée par des personnes élues.

Cette réunion vise trois buts :

- Soutenir le « vivre ensemble » en étant un lieu de réflexion quant aux problématiques que les personnes peuvent rencontrer dans leurs interactions quotidiennes avec les autres.
- Développer des projets communs porteurs de sens.
- Partager les préoccupations de chacun et y apporter des réponses collectives. Une réflexion sur la sécurité et la prévention s'inscrit dans ce cadre une fois par mois. Il s'agit également de partager les informations concernant les partenaires, la politique, etc.

3. Procédures d'accès

Les personnes désireuses d'accéder à un logement dans le cadre de cet habitat groupé en font la demande auprès de l'asbl.

Cette demande va s'inscrire soit dans le cadre d'un projet personnalisé menée par un accompagnant du service auprès de cette personne, soit dans le cadre d'une demande portée par un autre service d'accompagnement ou de logements supervisés reconnus par l'AVIQ.

Ce projet où cette demande inclura nécessairement un volet en lien avec les dynamiques sociales présentent au sein de l'habitat groupé.

Les informations suivantes seront communiquées au candidat :

- L'habitat groupé ne comprend pas un service de suivi quotidien de besoins spécifiques ou de toute forme de surveillance.
- Les candidats doivent pouvoir vivre dans un logement de ce type sans que cela ne soit une source d'angoisse trop importante et sans mettre sérieusement en danger sa personne, autrui, ses biens ou ceux d'autrui.
- L'habitat groupé est composé de 15 logements qui sont loués avec des baux à long terme. La disponibilité d'un logement est de ce fait très faible.
- Nous organisons une visite d'un logement et un échange avec son locataire.
- Enfin, nous fournissons à la demande, un exemple de contrat de bail et de règlement d'ordre intérieur émis par la commune de Rixensart.

La candidature sera intégrée à une liste d'attente.

Quand un logement se libère, le service reprendra contact avec les candidats qui se sont fait connaître et ceci dans l'ordre des priorités suivantes :

- Le fait d'être domicilié à Rixensart.
- L'ancienneté de la candidature.
- Le caractère urgent de la candidature.
- Le fait d'être suivi par le service.

La proposition du candidat locataire sera remise à la commune par le service avec l'aval du Bureau du conseil d'administration de l'asbl.

9. L'équipe

L'équipe est composée de quatre accompagnants sociaux (assistant-social, éducateur, psychologue) pour 2.8 équivalents temps plein aux 11 mai 2023, dont un directeur à temps plein.

Les différentes fonctions au sein du service sont assumées par chacun des accompagnants sociaux.

L'équipe peut être complétée durant l'année par un stagiaire en sciences humaines.

Tous les membres de l'équipe sont soumis au secret professionnel.

a. Réunion

L'équipe se réunit toutes les deux semaines.

Les membres de l'équipe sont polyvalents dans les différents rôles exercés au sein de la réunion (animation, secrétariat).

Cette réunion vise trois buts :

- S'informer sur ce qui se passe au niveau des accompagnements, des projets, du réseau mais également au niveau de l'équipe.
- S'organiser par rapport à la gestion des dossiers, timing et responsabilités.
- Décider des points qui demandent un accord d'équipe.

b. Communication

La communication interne, entre les membres de l'équipe, et avec les bénéficiaires repose sur différents supports.

Chaque accompagnant dispose d'un Gsm et d'un ordinateur portable de fonction ainsi que d'une adresse e-mail, ce qui lui permet de recevoir de l'information et d'éventuellement y réagir au moment opportun.

Il faut néanmoins préciser que le service n'est pas un service d'urgence et qu'il ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une absence de réponse rapide à un appel téléphonique ou à un mail.

Les accompagnants disposent également d'un cahier de communication dans lequel ils annotent les informations utiles principalement en lien avec le suivi des dynamiques sociales au sein de l'habitat groupé.

Chaque accompagnant a une vision sur l'agenda de l'ensemble du service via le partage des calendriers individuels liés aux adresses e-mail.

La communication vers l'extérieur se fait via notre site Internet, nos triptyques, ...

c. Evaluation du service et plan de formation

L'évaluation du service se construit au quotidien sur base de différentes sources :

- **Les évaluations des projets particuliers** en lien avec l'évolution de chaque projet personnalisé.
- **Les évaluations des accompagnants.** Il s'agit d'un processus d'équipe, où chacun questionne l'évolution de son projet professionnel en lien avec les besoins et obligations du service.
- **Les repères quantitatifs** nous permettent de voir l'évolution dans le temps de nos actions (individuelles, collectives et communautaires) qui sont reprises chaque année dans notre rapport d'activités.
- **Les journées asbl** ont pour but de présenter le projet de service aux bénéficiaires et de leur permettre de le questionner.
Cette journée a lieu au moins une fois par an, ainsi qu'à chaque fois que des projets de modification du cadre de l'asbl sont mis à l'étude.
- **Les retours implicites** que l'on peut avoir de l'environnement, familles, partenaires institutionnels, etc.
- **Les réunions d'équipe**, dont nos supervisions et altervisions, où nous interrogeons nos pratiques et les résultats de celles-ci, et où nous questionnons nos cadres de références et nos dynamiques personnelles.

Une fois par an, une synthèse des besoins qui émergent de ces sources sera analysée. L'équipe en dégagera des besoins qu'elle priorisera. De là en découleront des projets de formations. A partir de ces projets, en accord avec le conseil d'administration, sera arrêté le plan de formation.

10. Le réseau

L'accompagnement, tel qu'il est proposé aux bénéficiaires du service, porte en soi la nécessité du travail avec un réseau de partenaires.

L'accompagnant doit pouvoir faire émerger un réseau suffisant pour répondre aux demandes de chaque bénéficiaire.

Les partenaires sont également indispensables tant pour l'existence de l'asbl que pour la qualité de son service.

Ils interviennent dans un ou plusieurs domaines suivants : au niveau structurel (AVIQ, Province du BW, ...) ; au niveau réflexif (Interventions interinstitutionnelles, Aviq, ...) au niveau des biens et services (CPAS, Administrateurs de biens, ...) ainsi qu'au niveau de la représentativité du service et des bénéficiaires (UNESSA, CCCPSH ...)

Au sein de ses partenaires, la commune de Rixensart se démarque particulièrement.

La commune et le CPAS de Rixensart interviennent de multiples manières auprès de l'asbl.



Ils lui offrent des supports fonctionnels via leurs différents services (social, location, travaux, juridique, ...).

La commune forme son socle organisationnel. En tant qu'asbl communale la majorité des sièges au conseil d'administration, lui sont réservés.

La commune est également le bailleur des 16 locataires et ce compris l'asbl, du bâtiment 37 rue Docteur Edgard Maes.

Enfin, du fait de leurs fonctions de base et via des structures annexes aux services de la population, la Commune et le CPAS offrent des repères administratifs et des lieux de vie pour les personnes que nous accompagnons, ainsi que des lieux d'échanges et de réflexions pour l'équipe.

11. Les référents socio-pédagogiques

Le travail d'accompagnement de l'équipe se construit autour de différents référents socio-pédagogiques. Ceux-ci sont constitués des théories de références et/ou des modélisations de nos pratiques.

a. La socio-pédagogie institutionnelle

Ou comment être un service qui ne fait pas de tort ?

Ou comment être un service suffisamment bon pour permettre à ses bénéficiaires d'avancer au mieux dans leur vie ?

Il s'agit de penser la place de chacun, les processus de décisions, l'organisation physique des lieux, etc., en vue de ces deux objectifs.

Inspiré de la thérapie et de la pédagogie institutionnelle, le projet de service et tout ce qui y est institué doivent être porteurs d'émancipation des personnes.

Ce mode de fonctionnement implique, entre autres, la possibilité pour les bénéficiaires et les travailleurs, de se réunir pour discuter et décider d'éléments concernant leur vie et la manière dont le service fonctionne.

Cela implique également que les accompagnants ne sont pas cantonnés à des tâches spécifiques mais qu'ils peuvent tous vivre les tâches de chacun.

Enfin, cela implique une conscientisation et un équilibre entre les besoins privés, ceux des personnes et ceux de l'asbl.

b. Les paradigmes¹* socio-éducatifs de l'équipe

L'équipe se réfère dans sa manière d'être en relation, à trois types de paradigmes socio-pédagogiques. Il faut comprendre, connaître et reconnaître ces trois manières d'être et d'interagir, afin de pouvoir vivre et utiliser chacune d'entre elles aux moments les plus opportuns.

Protéger – Rassurer

Il y a une perception de l'autre comme objet à protéger et de soi comme celui qui sait. Ce mode de fonctionnement est, par exemple, très utile en situation de panique ou de danger externe.

Faire réfléchir – confronter

Il y a une perception de l'autre comme sujet et de soi comme quelqu'un qui va l'aider à se construire, à choisir ses chemins. Ce mode permet à la personne de prendre conscience de la réalité qui l'entoure, de s'affirmer en tant qu'individu pensant et agissant.

Faire avec – s'impliquer

Il y a une perception que l'autre et soi sont dans un même bateau et qu'il faut construire ensemble quelque chose qui va permettre à chacun d'arriver à bon port. Ceci permet à chacun des protagonistes de s'enrichir mutuellement de l'expérience de l'autre et de construire des connaissances communes. Ce mode est très utile pour soutenir la confiance en soi, le sentiment d'exister et le plaisir de vivre.

c. La logique de l'acteur

Dans un cadre culturel renforcé par la situation de handicap mental, qui pousse chacun à consommer et à s'occuper, il semble fondamental de développer une dynamique qui place la personne, non plus comme un consommateur mais comme un acteur de sa vie et de celle de ses proches.

Il s'agit ici de réaliser chez elle, tout un travail d'appropriation ou de réappropriation de ce positionnement. Ce travail passe par le fait de l'impliquer dans ce qu'il fait, lui proposer des rôles sociaux, le valoriser dans ses réalisations, lui permettre de se confronter à la réalité, éviter les normes sociales stériles, soutenir son expression et lui donner du temps.

¹ Paradigme : représentation du monde, manière de voir les choses.

d. Confrontation à la réalité, valorisation et implication

L'équipe pense qu'il est essentiel pour chacun, de poser ou apprendre à poser des choix et de se confronter à la réalité pour le pire et le meilleur.

L'un et l'autre seront les briques qui permettent de conforter ses prises de décisions.

Le rôle des intervenants est loin d'être passif. Il se doit au contraire d'être proactif en termes d'informations et de compréhension des représentations de chacun.

Ils doivent également être prêts dans les cas les plus extrêmes, à avoir une action sécuritaire ou à pouvoir lâcher prise.

La valorisation est utilisée comme soutien aux démarches des personnes. Celle-ci est beaucoup plus porteuse que des sanctions qui entraînent des replis sur soi, alors que la valorisation ouvre les champs des possibles et des rencontres. De plus, la capacité de l'équipe de sanctionner est extrêmement réduite à moins de tomber dans un arbitraire inacceptable. En revanche, la capacité de valoriser n'a pas de limite tant que les discours restent en lien avec la réalité.

Tout ceci nécessite que, face à n'importe quel problème ou défi, les personnes soient le plus possible impliquées. Ces implications permettent de nourrir la valorisation et la confrontation à la réalité. Elles sont également indispensables à la logique de l'acteur.

e. Le Bon Voisin

Le concept de Bon Voisin est surtout présent au sein de l'habitat groupé sis au 37 rue Docteur Edgard Maes.

L'idée est simple et connue : rien ne vaut de bons voisins pour vivre en sécurité dans son quartier. Une culture d'entraide et de vigilance mutuelle au sein de cet habitat a été soutenue dès le départ. Pour autant, il s'agit bien d'être bons voisins et non amis obligés.

Cette dynamique fonctionne assez bien, et la plupart des locataires savent chez qui aller demander un coup de main ou une information dans tel ou tel domaine. Les familles et amis qui sont proches de cet habitat sont également sollicités comme bons voisins.

f. Rapport à l'autonomie

Le concept d'autonomie n'est pas mis en avant au sein de ce projet.

En effet, ce concept pourrait être source de contraintes faisant fi du droit des personnes. Si une personne fait le choix de vivre dans un logement seul en dehors d'un cadre institutionnel ou familial, elle a le droit de choisir, selon ses possibilités, la manière dont elle va gérer sa vie.

Va-t-elle appliquer ses connaissances, va-t-elle vouloir en acquérir de nouvelles, va-t-elle payer des personnes pour réaliser des tâches qu'elle n'a pas envie ou ne sait pas faire ? Tout cela est de son droit et tout positionnement dans un sens ou dans un autre se doit d'être bien réfléchi.

En définitive, cela s'inscrit dans la vigilance à ne pas, sous prétexte du handicap mental, augmenter les contraintes de vie qui pèsent sur les personnes en situation de handicap.

g. La pédagogie de l'ennui

Le service ne doit pas compenser les manques des personnes. Au contraire, ces manques se doivent d'être exploités afin de susciter le désir chez elles et leur permettre, chacun à leur rythme, d'exprimer leurs envies et de passer à l'acte en vue d'atteindre les objectifs qu'elles se donnent et ce faisant, à sortir de leur univers.

Les personnes ont souvent eu une prise en charge globale et ont tendance à attendre passivement que l'autre réponde à leurs besoins tout en développant généralement en parallèle des troubles « associés ».

La pédagogie de l'ennui permet à ces personnes d'être confrontées au vide et donc de laisser une place pour l'émergence d'un désir, d'actions et/ou d'une rencontre de l'autre.

C'est une des choses les plus difficiles dans l'action des intervenants conditionnés à aider et soutenir les autres.



12. Références bibliographiques

Ausloos, G. (2013). « La compétence des familles. Temps, chaos, processus ». Toulouse : Editions érès (1^{ère} édition 1995).

Delvigne, F., Comment fonctionnes-tu mon cher collègue ? La réunion d'évaluation, Thérapie familiale, Genève, 2000, Vol. 21, N°2, pp. 155-165

Delvaux, L. (1999), L'éducateur spécialisé en quête de paradigmes éducatifs, Mémoire de licence non publié, Université Catholique de Louvain, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Louvain-la-Neuve.

De Groef, J., (2008) « Face à la vulnérabilité et à l'étrange, la singularité comme vecteur d'avenir », Journée d'étude.

De Hertogh, L., Compte rendu du colloque pour les 20 ans des services de logements supervisés de l'asbl Saint-Alfred (ACIS) (2013) « Etre présent à l'autre ou la relation au service de l'identité et de l'autonomie. »

De Smet, N., (2006) Faire de la pédagogie institutionnelle, Article paru sur le site de l'asbl Le Grain (20/12/2006).

D'Ortoli, F. et Amram, M., (2001), La Neuville : l'école avec Françoise Dolto. Suivi de Dix ans après, Issy les Moulineaux, ESF.

Equipe des Studios SERESA asbl, (2010), Fondements philosophiques d'un projet de service de transition (SRT).

Longneau (2012), J.M. Voyage en autonomie n'est pas un voyage sans risque, colloque Soignies

Longneau, J. M. Et si l'autonomie était une illusion, Ethica Clinica, n°77, mars 2015.

Longneau, J.M., (2012), Plaisir de choisir, quels choix possibles dans la vie affective et sexuelle des personnes handicapées, Colloque

Longneau, J.M., (2011), Autonomie, entre risque et sécurité, Journée d'échange SRT

L'Entente, n°76, 4^{ième} trimestre 2012, Les services de logements supervisés.

Meynckens-Fourez, M., Vander Borgh, C. et Kinoo, P., (2011) Eduquer et soigner en équipe. Manuel de pratiques institutionnelles, Bruxelles, de Boeck.

Quelques textes qui peuvent nourrir le questionnement à propos de « L'Education Permanente, c'est quoi » (2004)

Vers une logique de l'acteur en travail social, Travailler le social 1997-1998 revue trimestrielle n°21.

Zribi, G. et Chapellier, J.L., (2005), Penser le Handicap Mental, Rennes, ENSP

(2008), Recommandation de bonnes pratiques professionnelles, Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux, France

Le Projet Pédagogique (2017) de La Cordée asbl, service d'accompagnement pour personnes en situation de handicap.

Arrêté du Gouvernement wallon du 16 septembre 2021 modifiant et abrogeant certaines dispositions du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, Deuxième partie, Livre V, Titre VI, Titre VII, et Titre XIV, relatives aux services d'aide précoce, **aux services d'accompagnement pour adultes**, aux services d'aide à l'intégration des jeunes handicapés et aux services organisant du répit en faveur des aidants proches et des personnes handicapées, et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2010 relatif au subventionnement des mesures de l'accord tripartite pour le secteur non-marchand privé wallon.



13. Annexes

- Contrat d'accompagnement SAC
- Contrat d'accompagnement Habitat Groupé